

Note établie suite à la Consultation du public sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement troisième échéance (PPBE3)

Contexte

Conformément à la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, les cartes de bruit des infrastructures de transport routier ont été produites par l'Etat et publiées en 2017.

A partir de ces cartes, le Département du Bas-Rhin a élaboré son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de troisième échéance (PPBE3).

Par délibération du 25 juin 2018, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté ce projet de PPBE et ses principes d'actions et décidé de mener une consultation du public telle que prévue par les textes en vigueur.

La consultation du public

La consultation du public s'est déroulée pendant une période de deux mois, du 23 juillet au 23 septembre 2018. L'information a été assurée par une annonce légale parue dans les DNA. Le public pouvait consulter le projet de PPBE sur cinq sites géographiques différents : Hôtel du Département à Strasbourg, Unité Territoriale Sud à Sélestat et à Molsheim, Unité Territoriale Nord à Haguenau, Unité Territoriale Ouest à Saverne. Un registre était mis à disposition pour les remarques.

Le projet de PPBE pouvait également être consulté et téléchargé sur le site internet du Département www.bas-rhin.fr. Enfin, le public avait la possibilité de transmettre ses observations par courrier postal ainsi que par le biais d'une adresse mail dédiée.

Résultats de la consultation

Dix observations ont été recueillies : une provenant du registre du territoire Nord relative à l'aménagement de la Voie de Liaison Sud à Haguenau, deux par courriers concernant la commune de Hochfelden et la Voie de Liaison Sud à Haguenau, et sept par courriel (quatre pour le réseau routier départemental, deux pour la Voie de Liaison Sud à Haguenau et la dernière se rapportant à la RD 1420 à la hauteur de Mutzig).

Une seule observation concerne directement le PPBE. Il s'agit de la RD1340 au droit de la commune de Harthouse pour laquelle des mesures de bruit avaient été réalisées antérieurement. Les mesures étant inférieures au seuil Lden de 68 dB, cette section ne nécessite pas d'intervention. De plus, les remarques font référence aux répercussions futures du trafic sur la RD 1340 après la mise en place de la future Voie de Liaison Sud à Haguenau.

Les neuf autres observations se rapportent soit à des routes départementales dont le trafic est inférieur à 8 200 véhicules par jour, soit à des routes qui n'appartiennent pas au réseau départemental.

La suite du PPBE

De nouvelles cartes de bruit seront publiées par l'Etat en 2022, sur la base d'une nouvelle méthode de calcul de niveau de bruit.

Dans l'année qui suivra la publication de ces cartes de bruit, un nouveau PPBE de quatrième échéance devra être élaboré, pour la période 2024-2028.

Conclusion

L'examen des résultats de la consultation a permis de conclure que les orientations proposées dans le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de troisième échéance peuvent être maintenues.

Chaque observation a fait l'objet d'une réponse personnalisée par courrier.

Le Conseil Départemental est donc en mesure d'approuver, par délibération, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de troisième échéance tel qu'il a été soumis à la consultation.

Le PPBE3 sera publié, ainsi que la présente note, sur le site internet www.bas-rhin.fr et mis à la disposition du public à l'Hôtel du Département.

Le Directeur de la Mission Réseaux et Infrastructures

signé

Marc EWALD